

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2009-254 du 23 novembre 2009 portant prorogation du mandat des membres du groupe de travail « Implication des associations d'usagers du système de santé dans les travaux de l'agence » à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SASM0931155S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1114-1, L. 5311-1 et D. 5321-7 ;
Vu la décision DG n° 2007-282 du 2 janvier 2008 portant création à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé d'un groupe de travail « Implication des associations d'usagers du système de santé dans les travaux de l'agence » ;
Vu la décision DG n° 2007-285 du 2 janvier 2008 portant nomination à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé du groupe de travail « Implication des associations d'usagers du système de santé dans les travaux de l'agence »,

Décide :

Article 1^{er}

Le mandat des membres du groupe de travail « Implication des associations d'usagers du système de santé dans les travaux de l'agence » est prorogé pour une période de quatre mois à compter du 2 janvier 2010.

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 23 novembre 2009.

Le directeur général,
J. MARIMBERT